

Ranville flash

Mot du maire



L'année 2015 a débuté par le recensement de la population. Cette opération, qui a lieu tous les cinq ans, s'est déroulée du 15 janvier au 24 février. Les premiers chiffres, issus de la collecte, montrent une augmentation du nombre d'habitants mais ils sont provisoires. Les chiffres définitifs seront connus en décembre 2015. Je tiens à remercier toutes les personnes qui se sont investies pour mener à bien cette opération importante pour la commune et tous les Ranvillais pour l'accueil réservé aux quatre agents recenseurs.

Aux deux tours des élections départementales (22 et 29 mars), près de 5 électeurs Ranvillais sur 10 ne sont pas allés voter. De par ses compétences (action sociale, collèges, routes, transport scolaire,...) le département est un partenaire essentiel des communes et il est important que les citoyens s'expriment sur le choix de ses représentants au conseil départemental.

Alors que faire face à la démobilisation des électeurs ? Faut-il rendre le vote obligatoire ? Comment convaincre les citoyens de s'impliquer dans les affaires publiques ? Cela me paraît important de répondre à ces questions alors que les prochaines élections auront lieu les 6 et 13 décembre pour désigner les représentants du nouveau Conseil Régional de Normandie.

Dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires, en septembre 2014, la municipalité a mis en place les TAP (Temps d'Activités Périscolaires). 125 enfants fréquentent régulièrement les ateliers gratuits et non obligatoires, et sont encadrés par du personnel communal et des intervenants extérieurs. Le coût est de 42 500 € pour l'année. La participation de l'état est de 6 600 €.

En mars dernier, le Conseil Municipal a examiné et voté le compte administratif de l'année 2014 ainsi que le budget primitif 2015. La gestion rigoureuse des finances communales est un objectif principal pour le conseil municipal. L'étude approfondie des comptes administratifs menée par les services de la trésorerie principale permet de démontrer que les ambitions communales, notamment sur les investissements, sont parfaitement raisonnées et n'obèrent pas l'avenir.

Votre Maire,
Jean-Luc Adélaïde



N°32 - Avril 2015

Patrimoine, mieux connaître son village



Ranville est un village original sans véritable cœur autour de l'église, contrairement à la plupart des communes de France. Il est constitué de hameaux, le Bourg neuf, le Mariquet, le Bas de Ranville, le Hom, le Moulin, Longueville et Longueval où des châteaux, manoirs et belles maisons construits au fil des siècles, enrichissent le patrimoine de la commune.

Le château du Mariquet avait été acheté vers 1830 par Monsieur Verrier, grand-père de Hortense qui épousa le Général comte de Brye. Au cœur d'un parc de plusieurs hectares, c'était, à l'époque, une demeure « modeste » en pierres et briques datant du Directoire. Vers 1880, Madame de Brye décida d'ajouter un important pavillon et des tourelles qui agrandirent et embellirent la propriété. Elle y vécut entourée de sa fille Jeanne et de son gendre Louis de Rohan Chabot pendant de longues années. Née en 1832 elle mourut en 1931 presque centenaire.

Réquisitionné en 1940 par les nazis, le château fut mis à la disposition des Alliés par le comte et la comtesse Louis de Rohan-Chabot dès le matin du 6 juin 1944 et devint le QG de la 5e Brigade.

Le château est resté dans la famille Rohan-Chabot jusqu'en 2009. Louis de Rohan Chabot et son fils Gaël furent tous les deux maires de Ranville

Dans le même parc, se trouve une belle **maison du 18e siècle** donnant sur la rue du Général Leclerc. Jusqu'en 1875 environ elle fut complètement indépendante, avec sa ferme entourée d'un grand jardin. On y accédait par le beau porche encore visible aujourd'hui. Pour l'ajouter à son domaine, la comtesse de Brye acheta cette maison, dite « pavillon du Général de Brye » ou plus tard « pavillon Ranvillatte » ou encore « pavillon du Mariquet ».

A la limite du hameau, juste avant Hérouvillette, on découvre un élégant **manoir Louis XV** qui appartient au milieu du 19e au père de la comtesse de Brye. Celui-ci n'aimant pas le bruit, y installait ses petits enfants pendant les vacances !

Dans la rue Général de Gaulle, une grande maison du début du 19e, bien restaurée aujourd'hui, était connue sous le nom de « **Château Bruder** ». En 1914 le château était habité par un Alsacien Monsieur Bruder qui lui donna son nom.

« A cause de ses origines, M. Bruder fut soupçonné par la population, très certainement à tort, de complaisance avec l'ennemi ». La légende raconte qu'il envoyait « des signaux lumineux du dernier étage de sa maison à des supposés navires allemands croisant en mer, mais la présence de ces navires ne fut jamais signalée et les signaux auraient été bien difficiles à voir du rivage ». Il se déplaçait sans doute tout simplement dans son château avec une lampe-pigeon !

En 1944, les parachutistes britanniques en ont fait leur hôpital de campagne.

Le Bas de Ranville est riche de deux beaux châteaux, voisins et différents.

Le **château du Hom**, à l'angle de la rue du colonel Fabien et de la rue du Moulin d'eau, construit sous le règne de Louis XV et agrandi sous Napoléon III, est une élégante propriété au milieu d'un grand parc traversé par l'Aiguillon et planté d'arbres très anciens.

Le 6 juin 1944, le général Gale y installa le quartier général de la 6e Aéroportée.



Entre la rue du Belvédère et la rue du colonel Fabien se cache derrière de hauts murs le **château de Guernon-Ranville** du nom de la famille qui posséda cette demeure pendant presque deux siècles de 1751 à 1926. En 1790, après la Révolution, Roger de Guernon-Ranville fut le premier maire de Ranville. Mais le plus illustre des propriétaires fut Martial, ministre de l'Instruction publique sous Charles X. En 1830 emprisonné pour avoir participé aux « Trois Glorieuses », il fut assigné à résidence dans son château de Ranville où il mourut en 1866.

En juin 1944, les Britanniques utilisèrent le château comme infirmerie militaire.

Dans le hameau de Longueval, à l'abri des regards, le **château de Bellevue** fut construit à la fin du XVIIIe par un membre de la famille de Touchet qui possédait également le joli château de Beneauville sur la route de Caen à Cabourg. En 1826, un Monsieur de Touchet était maire de Ranville. A la fin du XIXe siècle, cette propriété aurait appartenu à Charles Payen dont la petite fille Marie épousa Pierre de Brye, le fils du général. En juin 1930, en dépit des efforts des pompiers de Colombelles tout le château (17 pièces) fut détruit par le feu, à l'exception de deux chambres de bonnes. Il fut reconstruit à l'identique.

Ces demeures sont privées, habitées et ne peuvent être visitées.

Sources : archives communales

« Ranville autrefois » de Gaël de Rohan-Chabot



Recensement 2015

Le recensement permet

- de déterminer la population légale de la commune
- de décrire les caractéristiques de la population et ses conditions de logement
 - répartition par âge, sexe, état matrimonial, nationalité, diplôme
 - l'emploi, les professions exercées
 - la composition des ménages et leurs conditions de logement

Le terme générique de « populations légales » regroupe pour chaque commune

- sa population municipale
- sa population comptée à part
- et sa population totale qui est la somme des deux précédentes.

La population légale tient une part très importante dans la vie administrative française.

Pour une commune le nombre d'habitants a un impact fort dans la gestion communale :

- Calcul de la dotation globale de fonctionnement
- Détermination du nombre de conseillers municipaux
- Détermination du mode de scrutin
- Création d'officines de pharmacies

Dans les communes de moins de 10 000 habitants, le recensement a lieu tous les cinq ans.

Les dates sont définies par la loi :

- début de la collecte : 3^{ème} jeudi de janvier
- fin de la collecte : 5^{ème} samedi qui suit le démarrage

A Ranville, la collecte s'est déroulée du 15 janvier au 14 février, réalisée par quatre agents recenseurs, encadrés par un coordonnateur communal.

Comptages issus de la collecte

Logements	
Résidences principales	728
Résidences secondaires	19
Logements occasionnels	11
Logements vacants	30
Logements non enquêtés	8
Total logements	796
Habitants	
Bulletins individuels	1758
Bulletins individuels habitations mobiles	2
Bulletins individuels non enquêtés	16
Total habitants	1776

Ces chiffres représentent seulement la population municipale. Il faut attendre le chiffre de la population comptée à part pour avoir la population totale de Ranville. Il sera communiqué par l'INSEE au deuxième semestre 2015 et les chiffres définitifs seront publiés fin décembre au journal officiel et publiés sur www.insee.fr.

Cette année, la possibilité de répondre par internet a été étendue à l'ensemble des communes.

Pour Ranville le taux de retour par internet est de 40,2%.

Agenda 2015

- **Commémorations** : 8 mai
- **Ranville fête l'Europe** : 8 mai
- **Pierres en lumière** : 16 mai
- **commémorations débarquement** : 5, 6 et 7 juin

Liste des travaux

- Centre sportif et culturel
 - remise en état de la chaufferie
 - remise en état des douches
- Refection des trottoirs de la rue de la Chardonnette et de l'impasse des mésanges.
- Refection de l'allée de la cantine avec aménagement d'un parking.
- Peinture des façades de l'école élémentaire
- Pose d'un rideau électrique à l'entrée de la salle Henri Robin.

Travaux de bricolage et de jardinage

Les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, ne peuvent être effectués que :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30. Le samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00.

Feux de jardin

En vertu de l'article 96bis du Règlement Sanitaire Départemental, les feux de jardin sont interdits.

Entretien des trottoirs

Les propriétaires ou les locataires occupant les rez-de-chaussée des maisons situées en bordure de la voie publique, sont tenus de balayer ou de faire balayer, de désherber ou de faire désherber, les trottoirs et caniveaux devant leurs maisons, magasins, cours, jardins, murs et autres emplacements afin de les maintenir constamment dans un parfait état de propreté.

Jardins familiaux

La commission environnement urbanisme envisage l'étude de la mise en place de jardins familiaux sur la commune.

Afin de répondre au plus près au souhait de la population, pour les personnes intéressées, il vous est demandé de remplir le papillon ci-joint et de le déposer en mairie.

Enquête jardins familiaux

Nom : Prénom :

Adresse :

.....

Courriel :

Surface souhaitée :

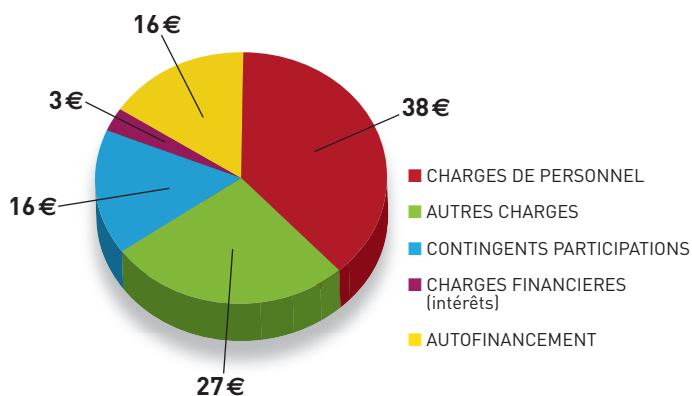
Budget 2015

Le Conseil municipal a voté le 14 mars le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2012. En fonctionnement l'exécution budgétaire 2012 a permis de dégager un excédent de fonctionnement de 238 000 € et un excédent cumulé d'investissement de 308 000 €. La capacité du budget communal à financer les investissements reste stable et permet d'envisager sereinement les dépenses d'équipement. Parallèlement la dette de la commune est en baisse constante depuis 2008, ce qui permet de dégager, si besoin, des possibilités nouvelles de financement sans mettre en péril la structure budgétaire.

Les recettes propres de fonctionnement permettent de financer les dépenses obligatoires de fonctionnement à hauteur de 50%, ce qui rend le budget communal moins dépendant des recettes provenant de la fiscalité professionnelle.

La trésorerie budgétaire permet d'assurer une période de six mois de dépenses de fonctionnement.

**EN 2014, AVEC 100 €,
LA COMMUNE A FINANCÉ :**



Le budget 2013, voté le 28 mars, est équilibré à 1 473 000 € pour la section de fonctionnement et à 1 540 000 € pour la section d'investissement. C'est un budget stable en fonctionnement qui prend en compte les différentes baisses de recettes venant de l'état et les augmentations de charges sur les dépenses obligatoires.

En section d'investissement, les dépenses inscrites sont destinées à financer pour leur plus grosse part les aménagements de voirie et la construction d'un bâtiment dédié aux services techniques de la commune.

L'encours de la dette de la commune est de 620 000 € au 31 décembre 2012 et l'annuité 2013 de remboursement est de 103 000 € (capital + intérêts). C'est un endettement très maîtrisé pour une commune de la catégorie de Ranville.

Flash N°32 - Avril 2015

Conception & réalisation DAUPHIN com imprim - Tél. 02 31 23 60 70

Imprimé sur du papier recyclé avec des encres végétales



Rédaction & diffusion : Mairie

3, rue des Airbornes - 14860 RANVILLE

Tél. : 02 31 78 76 08 - Fax : 02 31 78 00 52

www.ranville.fr - Secreteriat@ranville.fr



M. le Maire reçoit les mardis et vendredis après-midi, sur rendez-vous.

Fête de l'Europe

Comme les années précédentes **Ranville fête l'Europe** : le pays retenu sera L'Irlande.

L'Irlande (en irlandais Eire et en anglais Ireland), en forme longue est un pays d'Europe, de l'ouest, membre de l'union européenne depuis 1973. C'est une république qui s'étend sur les 26 des 32 comtés historiques de l'île qu'elle partage avec l'Irlande du Nord (les six comtés restants), restée partie constitutive du Royaume-Uni. La république d'Irlande revendique son identité celtique, si bien que sur le plan culturel, elle représente habituellement l'Île d'Irlande considérée comme l'une des six nations celtiques.

Le symbole officiel du pays est la harpe celtique (qui figure sur les pièces d'euro) mais le trèfle irlandais est souvent utilisé comme autre symbole, notamment par l'équipe irlandaise de rugby.

Quelques dates à retenir :

En Avril

- Le mardi 28 Avril cours de cuisine
- le mercredi 29 avec les enfants de l'école primaire : chants et goûte organisé par le comité de jumelage Ranville Motten

En Mai

La commune vous propose le Vendredi 8 Mai une soirée Irlandaise animée par le groupe Irish Stew composé de cinq musiciens habitants la commune voisine d'Amfreville. Rendez-vous 20h30 salle des fêtes Henri Robin.

Panneaux Entrée de ville

Dans le cadre des T.A.P. (Temps d'Activité Périscolaire), il a été proposé au élèves de CM1 et CM2 de réaliser 3 panneaux d'entrée de ville.

Le point de départ est un conte, lu aux élèves : « Le Pays sans fleurs » (un enfant qui n'a jamais connu les fleurs part à leur recherche).

L'idée générale est que les enfants sont porteurs de nature.

Les lignes directrices :

- création du village fleuri de Ranville grâce au souffle porteur des enfants
- une silhouette d'enfant
- peinture à la manière de Karla Gerard (*)

Les panneaux seront posés à l'entrée du bourg à Longueville, en début du mois de mai.



(*) Karla Gerard, née à Maine (nord-ouest des Etats-Unis) est une artiste qui peint depuis son adolescence. Sa passion est de peindre et de partager son art avec le monde. Elle a créé son propre style (peintures colorées, réalisées à l'acrylique, pastel et à l'huile).